

La CITE 2011 : quelles perspectives ? Quels défis ?

Claude Sauvageot

Conseiller du Directeur de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance)

Lancée à la demande de la Conférence générale de l'UNESCO d'octobre-novembre 2007, la révision de la CITE 97 (Classification Internationale Type de l'Éducation, 1997) arrive à son terme. Une nouvelle version, dite CITE 2011, sera présentée pour adoption à cette même Conférence générale d'octobre-novembre 2011. Le texte qui sera soumis à approbation est maintenant connu dans sa version anglaise (originale), et aussi dans les cinq autres langues officielles des Nations unies (arabe, chinois, espagnol, français et russe)¹. Il serait très surprenant qu'il subisse des modifications importantes. De nombreuses améliorations, longuement discutées, ont été apportées par rapport à la CITE 97. Elles devraient notamment aider à perfectionner la comparabilité de certains indicateurs importants, particulièrement pour l'enseignement supérieur, qui bénéficiera désormais de quatre niveaux au lieu de deux. La nouvelle version apporte également des améliorations importantes dans l'utilisation de la CITE dans les enquêtes auprès des ménages, en précisant la notion de niveau d'études et la distinction entre éducation formelle et non formelle.

QU'EST-CE QUE LA CITE

La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) présente un classement des systèmes d'éducation et de formation sur la base d'un ensemble de concepts et de définitions. Elle a été conçue pour servir de cadre de classement de programmes éducatifs dans des catégories internationalement convenues. Elle peut être utilisée pour rassembler, compiler et présenter des statistiques et indicateurs portant sur l'éducation et internationalement comparables (voir p.9, « Mesurer l'éducation à l'ère de la société de la connaissance »). La première version de la CITE a été publiée en 1975 par le Bureau international de l'Éducation et adoptée en 1978 par l'UNESCO. Elle a fait l'objet d'une première révision en 1997. C'est la seconde révision, qui devrait être adoptée à la Conférence générale de l'UNESCO d'octobre-novembre 2011, qui est présentée ici.

La CITE peut être utilisée pour établir des statistiques sur différents aspects de l'éducation tels que la scolarisation et la participation, les ressources humaines ou financières

investies dans l'éducation, et le niveau de scolarisation de la population. Les concepts et les définitions fondamentaux de la CITE ont été établis de manière à être universellement applicables et à intégrer tous les systèmes éducatifs quelle que soit la situation dans un système particulier.

La CITE classe les programmes éducatifs en fonction de leur contenu sur la base de deux principales variables de classification : les niveaux d'éducation et les domaines d'études. Cependant, il faut immédiatement signaler que la seconde revue-révision de la CITE a porté uniquement sur les niveaux d'éducation et n'a pas traité des domaines d'études.

Ces derniers feront l'objet d'une révision spécifique en 2012-2013. Il était admis que l'urgence était de traiter les niveaux. Les domaines d'éducation sont en effet beaucoup moins souvent utilisés dans les indicateurs de comparaison internationale.

NOTE

1. Le document dans les six langues est disponible sur le site Internet de la CITE à l'adresse : www.uis.unesco.org/education/pages/international-standard-classification-of-educationFR.aspx (voir : Contenu principal).

Conférence générale de l'UNESCO d'octobre 2007 a décidé de demander à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) de piloter une révision de la CITE 97 et de présenter une version revue-révisée à la Conférence générale en octobre-novembre 2011.

Au moment du lancement de ces travaux, il n'était pas possible de savoir s'il s'agirait d'une simple revue avec des modifications de détail ou s'il s'agirait d'une révision assez profonde.

Pour lancer les discussions sur les contenus de cette revue-révision, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère français de l'éducation, avec le soutien d'Eurostat et le concours de l'ISU-UNESCO et de l'OCDE, a organisé en septembre 2008 un séminaire qui a discuté des différents points qui devaient faire l'objet de revue-révision. Ce sont les points mentionnés ci-dessus qui ont été essentiellement mis en avant : niveaux décrivant l'enseignement supérieur, niveaux d'éducation, définitions de l'éducation formelle et non formelle, définitions de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel, distinction entre les niveaux 4 (post-secondaire non tertiaire) et 5B (tertiaire court). Cela donnait un programme de travail ambitieux et un aspect plus révision que revue...

De plus, la DEPP a également organisé, en mars 2009, une rencontre avec les chercheurs pour connaître leurs opinions et leurs attentes vis-à-vis de la CITE, sachant qu'ils rencontrent quelques difficultés dans son utilisation (cf. l'article d'Annick Kieffer dans ce numéro). Ce séminaire faisait partie d'un travail plus large engagé par la DEPP avec deux chercheurs du Centre Maurice-Halbwachs dès le mois d'avril 2008, pour élaborer des

réflexions et faire des propositions qui ont été très utiles dans le processus de révision (voir les articles de Rémi Tréhin-Lalanne et Annick Kieffer, les deux chercheurs en question, p. 9 et p. 137 dans ce numéro).

PROCESSUS DE LA RÉVISION

L'ISU avait la charge du pilotage de cette révision. Pour mener à bien cette rude tâche, il a mis en place un panel d'experts : *Technical Advisory Panel* (TAP), et organisé un processus de consultations de l'ensemble des instances et des pays concernés par la CITE. Cela voulait dire le monde entier et la plupart des organisations internationales qui ont un lien avec l'éducation...

Le TAP

Comme indiqué ci-dessus, l'ISU a tout d'abord mis en place un *Technical Advisory Panel* (TAP).

Le TAP était composé de la façon suivante : ISU (Albert Motivans), Rosario Garcia-Calderon au départ puis Alison Kennedy, Michael Bruneforth, Nhung Truong), OCDE (Éric Charbonnier), Eurostat (Léné Méjer), UNEVOC (Efison Munjanganja), UNICEF (Mme Khadij Mohamed Salem), BIE (Massimo Amadio), quelques experts venant du Brésil (Paula Louzano), Jordanie (Sheren Hamed), Philippines (Lina Castro), Maurice (Dharsing Pothegadoo), Saint Lucia (Esther Joseph), Inde (Anand B. Srivastava), le président de la *task force* en charge de la construction de la CITE 97 (Claude Sauvageot) et deux autres experts : Silke Schneider (qui a fait une thèse analysant en profondeur la CITE) et John Smyth qui représentait l'UNESCO lors de la construction de la CITE 97. Ce

dernier est malheureusement décédé avant la fin des travaux. On peut remarquer le grand effort de diversité dans la composition de ce groupe : d'une part, des experts et des représentants d'organisations internationales, d'autre part une diversité géographique avec des représentants de toutes les parties du monde.

Déroulement des travaux

Le calendrier des travaux du TAP a été le suivant.

La première réunion s'est tenue à Montréal en janvier 2009 par – 20 degrés mais avec une chaude ambiance, car il fallait se mettre d'accord sur les principaux points à traiter et le calendrier de travail...

Elle a été suivie d'une deuxième réunion à l'UNESCO à Paris les 9 et 10 juillet 2009.

Elle faisait suite à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur où ont été présentées les nouvelles catégories qui étaient imaginées pour l'enseignement supérieur.

En parallèle aux travaux du TAP, l'ISU a organisé des réunions régionales de consultation : en Asie-Pacifique (Bangkok) en octobre 2009 ; en Afrique (Nairobi) en novembre 2009 ; dans les Pays arabes (Doha) en février 2010 ; et pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Montréal) en mars 2010.

La troisième réunion du TAP s'est déroulée à Genève au Bureau international de l'éducation (3 et 4 décembre 2009).

Pour accélérer les travaux de rédaction de la nouvelle CITE, un sous-groupe éditorial a été mis en place à la suite de la troisième réunion du TAP. Il était composé des représentants de l'ISU, de l'OCDE, d'Eurostat, de Silke Schneider, de Sheren Hamed et de Claude Sauvageot.

La première réunion du groupe éditorial a eu lieu le 4 décembre 2009 dans l'après-midi à Genève.

À la fin de la quatrième réunion du TAP d'avril 2010 à Montréal, un premier jet de la CITE révisée a été finalisé par le sous-groupe « éditorial » du TAP. Cette finalisation a « bénéficié » de l'intervention du volcan islandais, qui a permis au groupe éditorial de travailler ensemble quatre jours supplémentaires par rapport au calendrier initial, faute de pouvoir prendre un avion...

Ce premier jet a été présenté en premier lieu à des représentants de diverses institutions internationales les 26 et 27 mai 2010 et aux délégations des pays auprès de l'UNESCO le 28 mai 2010.

À la suite de cette présentation, ce premier jet a été envoyé, après traduction dans les six langues de l'UNESCO, à tous les pays membres de l'UNESCO (environ 190 pays) pour commentaires.

Les commentaires des pays ont été envoyés à l'ISU avant la fin octobre 2010. Des commentaires complémentaires ont été faits, comme indiqué ci-dessous, lors des réunions du groupe de travail d'INES d'octobre 2010 et du groupe d'experts d'Eurostat de novembre 2010.

Pour compléter les réflexions menées par le TAP et les consultations des pays, la révision de la CITE a été discutée dans plusieurs meetings en présence et avec la participation de membres du TAP. On peut citer :

- octobre 2009, mars 2010 et octobre 2010 : présentations et discussions approfondies au *Working Party* INES-OCDE ;

- 22 et 24 février 2010 à Copenhague : réseau OCDE INES-LSO pour discuter des niveaux d'éducation ;

- juin 2010 à Madrid, au Groupe permanent des indicateurs et des *benchmarks* : présentation par un membre du TAP ;

- 29 et 30 juillet 2010 à Moscou : réunion d'experts sur les soins et l'éducation pour la petite enfance ;

- 29 septembre et 1^{er} octobre 2010 à Séoul : réseau OCDE INES-LSO ;

- 19 novembre 2010 à Luxembourg : groupes d'experts d'Eurostat ;

- 10 et 11 décembre 2010 à Mexico : meeting LAC avec une présentation par l'ISU.

La phase finale

Après la consultation des pays et les diverses réunions mentionnées ci-dessus, le groupe éditorial du TAP s'est réuni à Luxembourg les 16 et 17 décembre 2010 pour prendre en compte les remarques qui en étaient issues.

Le groupe plénier s'est enfin réuni les 10 et 11 février 2011 à Bonn dans les locaux de l'UNEVOC pour construire la version finale. Celle-ci a été produite lors d'une dernière réunion du sous-groupe éditorial à la suite de cette dernière réunion du TAP.

Il n'a évidemment pas été possible de prendre en compte toutes les modifications proposées par les pays, qui étaient souvent contradictoires entre elles. Pour expliquer cette non-prise en compte et pour tenter encore d'améliorer le texte, quelques consultations limitées ont été menées.

Il faut en effet bien comprendre qu'une classification internationale est un accord international et qu'il est donc important d'obtenir un consensus le plus large possible.

Tout devait être finalisé en mars afin de traduire cette version dans les six langues officielles des Nations unies : anglais, arabe, chinois, espa-

gnol, français et russe. L'exercice de traduction n'est pas facile. Beaucoup d'attention et donc de temps doit y être consacré. Ainsi, durant le processus de révision de la CITE 97, quelques incohérences sont apparues entre les versions anglaise et française. Elles avaient échappé aux différents relecteurs.

Le texte final, comme indiqué plus haut, sera présenté à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre-novembre 2011 pour adoption.

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Au final, beaucoup des points qui ont changé avaient été discutés en septembre 2008 lors du séminaire organisé par la DEPP et Eurostat. Les travaux réalisés ont bien produit une véritable révision de la CITE.

Quelques généralités sur la CITE 2011

Les programmes restent l'unité de classement, mais la CITE 2011 classe également, plus clairement que la CITE 97, les diplômes-certifications liés à ces programmes.

Elle comprend trois composantes : des concepts et des définitions qui devront être acceptées et appliquées au niveau international ; un système de classification ; des cartographies des différents programmes et des différents diplômes-certifications qui leur sont rattachés pour tous les pays du monde.

On peut résumer ainsi les principaux changements :

- améliorations des définitions du champ couvert par la CITE : formel, non-formel ;

- transformation profonde des niveaux décrivant l'enseignement supérieur : quatre niveaux au lieu de deux ;

– amélioration des définitions des niveaux d'éducation et meilleure adaptation de la CITE aux enquêtes auprès des individus (enquêtes « force de travail » par exemple);

– amélioration des définitions de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel. Suppression de la catégorie « préprofessionnel »;

– deux sous-niveaux pour mieux décrire l'éducation de la petite enfance;

– amélioration de la définition du niveau 4;

– volonté de disposer de toutes les cartographies de programmes et de diplômes-certifications pour tous les pays du monde et de les rendre publiques pour permettre une meilleure transparence dans l'utilisation de la CITE;

- deux systèmes de codage clairement précisés et ouverts : un pour les programmes et l'autre pour le niveau d'éducation atteint ;

– des indications précises pour classer des programmes qui couvrent différents niveaux de la CITE ainsi que pour classer des programmes séquentiels ou modulaires ;

– des indications précises pour classer des programmes spécifiques comme par exemple ceux de l'éducation spéciale ou les programmes de seconde chance ;

– un glossaire est inclus dans le document officiel ;

– un système de gouvernance est prévu pour garantir la bonne utilisation et la maintenance de la CITE.

Pour cet article, seules certaines de ces améliorations seront présentées. Ainsi, le codage, le glossaire, le traitement des programmes couvrant plusieurs niveaux ou celui des programmes d'éducation spéciale ou de seconde chance ne seront pas abordés ici.

Plusieurs variables sont utilisées dans la classification et également pour classer

La première de ces variables est évidemment le niveau. Pour chaque niveau, on peut utiliser des dimensions complémentaires qui sont l'orientation (générale ou professionnelle), l'achèvement d'un niveau et l'accès à des niveaux plus élevés, la position dans la structure nationale des cycles et des diplômes-certifications. Toutes ces dimensions ne sont pas systématiquement utilisées pour tous les niveaux.

La durée d'un programme ou la durée cumulée à partir d'un niveau donné jouent un rôle important dans

la méthode de classement. Une définition précise des règles utilisées est donnée dans cinq paragraphes. C'est en effet un point qui a fait l'objet de beaucoup de discussions car plusieurs problèmes étaient apparus sur ce point et la façon dont était interprétée la CITE 97. Ces interprétations différentes nuisaient considérablement à la comparabilité. Si les règles énoncées dans la CITE 2011 sont correctement appliquées, la comparabilité des indicateurs concernant notamment le niveau 3 de la CITE (deuxième cycle du secondaire) devrait être améliorée. À titre d'exemple, la CITE 2011 mentionne des durées cumulées typiques pour CITE 1 + 2 de 9-10 ans avec une possibilité de variation entre 8 et 11 ans. Pour CITE 1 + 2 + 3, la durée typique est de 12 ans avec une variation comprise entre 11 et 14 ans. La durée minimale de formation avant d'entrer dans l'enseignement supérieur a été fixée à 11 ans. L'utilisation simultanée des mots « typique » et « variation » montrent l'équilibre qu'il a toujours fallu trouver entre un aspect normatif et un nécessaire consensus permettant de classer tous les systèmes éducatifs, équilibre fragile et difficile à trouver si le but est de pouvoir comparer ce qui l'est vraiment.

Au final, pour chaque niveau ont été définis, comme dans la CITE 97, des critères principaux et des critères subsidiaires.

Pour illustrer les transformations des définitions concernant a) formel – non-formel, b) orientation professionnelle ou générale et c) achèvement et accès à des niveaux supérieurs, les nouvelles définitions sont présentées dans les trois encadrés pages suivantes.

La CITE 2011 en bref

- 9 niveaux (7 dans la CITE 97)
- 4 niveaux pour l'enseignement supérieur (2 dans la CITE 97)
- 2 sous-niveaux pour l'éducation donnée à la petite enfance (CITE 0)
- La condition d'achèvement d'un niveau d'éducation est toujours explicitée, ce qui permet de classer correctement les niveaux d'éducation atteints (ou d'instruction).
- L'orientation est la principale dimension du niveau 2 au nouveau niveau 5.
- Formel, non-formel, informel sont définis ci-après (*cf. infra*, autres encadrés).

Définitions du formel, du non-formel et de l'informel³

Le formel

Il faut signaler que la traduction française de *Formal or non formal education* a été « enseignement formel ou non formel » et non pas « éducation formelle ou non formelle ». C'est discutable et cela sera sans doute changé dans la version française définitive.

L'enseignement formel est défini comme un enseignement institutionnalisé, volontaire, planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées reconnues qui, ensemble, constituent le système éducatif formel d'un pays. Les programmes d'enseignement formel sont donc reconnus en tant que tels par les autorités nationales compétentes pour l'éducation ou des autorités équivalentes, c'est-à-dire toute autre institution en coopération avec les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation. L'enseignement formel se compose principalement de l'enseignement initial. L'enseignement professionnel, l'éducation répondant à des besoins spéciaux et certaines parties de l'éducation des adultes sont souvent reconnus comme appartenant au système éducatif formel. Les diplômes de l'enseignement formel sont par définition reconnus et donc pris en compte dans la portée de la CITE. On parle d'enseignement institutionnalisé quand une organisation fournit un cadre éducatif structuré, tel qu'une relation et/ou une interaction élève-enseignant, spécifiquement conçu pour l'éducation et l'apprentissage.

L'enseignement formel se déroule dans des établissements conçus pour offrir un enseignement à temps plein à des jeunes élèves et à des étudiants dans un système organisé offrant un parcours continu d'enseignement. C'est ce que l'on appelle l'enseignement initial, défini comme un enseignement formel des individus avant leur entrée sur le marché du travail, c'est-à-dire pendant qu'ils bénéficieront normalement d'un enseignement à temps plein.

L'enseignement formel comprend aussi l'enseignement à tous les groupes d'âge avec un curriculum et des certifications équivalentes à celles de l'enseignement initial. Les programmes qui se déroulent en partie ou intégralement sur le lieu de travail peuvent aussi être considérés comme faisant partie de l'enseignement formel s'ils débouchent sur une certification reconnue par les autorités nationales compétentes pour l'éducation ou des autorités équivalentes. Ces programmes prennent souvent la forme d'une coopération entre les établissements éducatifs et les employeurs (par exemple l'apprentissage).

Le non-formel

Comme l'enseignement formel mais contrairement à l'apprentissage informel⁴, fortuit ou aléatoire, l'**enseignement non formel** se définit comme un enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié par un prestataire d'enseignement. La principale caractéristique de l'enseignement non formel est qu'il constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus. Il est souvent offert afin de garantir le droit d'accès à l'éducation pour tous. Il s'adresse à des individus de tous âges, mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu ; il peut être de courte durée et/ou faible en intensité, et il est proposé généralement sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires. L'enseignement non formel mène le plus souvent à des certifications non reconnues comme formelles (ou équivalentes) par les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation, voire même à aucune certification. Néanmoins, il est possible d'obtenir des certifications formelles reconnues en participant exclusivement à des programmes d'enseignement non formel spécifiques : cela se produit souvent lorsque le programme non formel vient compléter les compétences obtenues dans un autre contexte.

Selon les spécificités du pays concerné, l'enseignement non formel peut comprendre des programmes d'alphabetisation des adultes et des jeunes, d'éducation d'enfants non scolarisés, d'acquisition d'aptitudes utiles à la vie ordinaire ou professionnelle et de développement social ou culturel. Il peut s'agir d'une formation sur le terrain dans l'optique d'améliorer ou d'adapter les certifications et aptitudes existantes, de formations pour les individus sans emploi ou inactifs, ainsi que de parcours éducatifs alternatifs menant dans certains cas vers la formation et l'enseignement formel. Il peut aussi s'agir d'activités d'apprentissage menées dans le but d'un développement personnel, qui peuvent donc ne pas être liées à une activité professionnelle.

L'achèvement complet d'un programme d'enseignement non formel et/ou d'une certification non formelle ne donne normalement pas accès à un niveau supérieur d'enseignement, sauf s'ils sont validés de manière appropriée dans le système éducatif formel et reconnus par les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation (ou équivalent).

Dans la CITE 2011, on opère une distinction claire entre l'enseignement formel et l'enseignement non formel à des fins de statistiques. La CITE 2011 recommande d'utiliser le critère de l'équivalence de contenu et/ou des certifications obtenues pour la classification des programmes d'enseignement non formel. Actuellement, les activités internationales de collecte de données relatives à l'éducation (cartographies, enquêtes, recensements, etc.) se concentrent principalement sur l'enseignement formel.

NOTES

3. La traduction française de cette partie a été finalisée par l'ISU. Elle a notamment conduit à parler d'enseignement formel ou non formel plutôt que d'éducation formelle ou non formelle.

4. Apprentissage est pris ici au sens de processus pour apprendre et non comme organisation de la formation.

L'apprentissage informel (cf. note 4) ne rentre pas dans le champ de la CITE pour ce qui est de la mesure de la participation à l'éducation, bien que les certifications reconnues obtenues au travers de l'apprentissage informel soient prises en compte dans la détermination des niveaux d'éducation atteints. L'apprentissage informel est défini comme des formes d'apprentissage intentionnelles ou volontaires mais non institutionnalisées. Dès lors, il est moins organisé et moins structuré que l'enseignement formel et l'enseignement non formel. L'apprentissage informel peut comprendre des activités d'apprentissage se déroulant dans la famille, sur le lieu de travail, dans la communauté locale et dans la vie quotidienne, sur une base autodirigée, dirigée par la famille ou par la société. Tout comme l'enseignement formel et l'enseignement non formel, l'apprentissage informel se distingue de l'apprentissage fortuit ou aléatoire.

La CITE exclut également l'**apprentissage fortuit ou aléatoire**, c'est-à-dire diverses formes d'apprentissage non organisées ou impliquant une communication qui n'est pas conçue pour susciter l'apprentissage. L'apprentissage fortuit ou aléatoire peut être un sous-produit constitué d'activités quotidiennes ou d'autres événements ou de communications non conçus pour être des activités éducatives ou d'apprentissage volontaires. Parmi les exemples, on peut citer l'apprentissage qui peut survenir au cours d'une réunion, ou en écoutant une émission de radio ou lors du visionnement d'une émission de télévision qui n'avaient pas été conçues comme un programme éducatif.

Il faut signaler que, pour aboutir à ces définitions, les discussions furent âpres et passionnées, tant sur les définitions elles-mêmes que sur le fait d'inclure l'éducation non formelle dans le champ de la CITE. En effet, pour certains représentants de pays développés, les difficultés à classer les programmes du non-formel par niveau les conduisaient à vouloir exclure le non-formel de la CITE. Pour les pays en développement à l'opposé, le non-formel est crucial pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous, et il n'est pas si difficile de trouver une équivalence de contenu dans l'éducation formelle qui permette de définir un niveau pour les programmes du non-formel. Finalement, le compromis a été trouvé d'inclure le non-formel dans la CITE en précisant que pour l'instant la plupart des enquêtes par niveau CITE sont ciblées sur le formel.

Définitions des programmes « général » et « professionnel »

Orientation

L'enseignement professionnel correspond à des programmes éducatifs conçus pour que les participants acquièrent les connaissances, aptitudes et compétences spécifiques à une profession ou un métier ou à un ensemble de professions ou de métiers. Ces programmes peuvent comporter des composantes axées sur le milieu professionnel (par exemple l'apprentissage). L'achèvement complet de ces programmes permet l'obtention de certifications professionnelles utilisables sur le marché du travail et reconnues comme une orientation professionnelle par les instances nationales compétentes et/ou le marché du travail.

L'enseignement général offre des programmes éducatifs conçus pour développer chez les apprenants les connaissances générales, les aptitudes et les compétences en lecture et en calcul, souvent pour les préparer à des programmes éducatifs plus avancés au même niveau de la CITE ou à un niveau supérieur, et pour établir les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. Ces programmes sont normalement dispensés à l'école, au lycée ou au collège. L'enseignement général comprend des programmes éducatifs conçus pour préparer les étudiants à accéder à des programmes d'enseignement professionnel, mais non pour les préparer à un emploi dans une profession ou un métier spécifique ou un ensemble de professions ou de métiers spécifiques, ni pour les mener directement à une certification utilisable sur le marché du travail.

L'orientation ainsi définie peut être utilisée pour les niveaux CITE 2 à 5. Elle peut aussi être utilisée pour les niveaux 6 à 8. Mais dans ce cas, on préférera utiliser le terme académique à celui de général. En anglais, on parlera plutôt de *professional* plutôt que de *vocational*. En français, la situation est différente de l'anglais puisque « professionnel » est déjà utilisé pour la CITE 2, 3, 4. On ne voit donc pas quel terme alternatif utilisé. Quoi qu'il en soit, les termes *academic* et *professional* ne sont pas définis dans la CITE 2011 et n'ont donc pas de définition internationalement reconnue.

On peut noter au passage la suppression de la catégorie « préprofessionnelle » qui existait dans la CITE 97. Cette catégorie posait beaucoup de problèmes aux utilisateurs et rendait, du fait du flou de sa définition, compliqué le calcul d'indicateur sur l'orientation.

Les principaux changements dans la définition des niveaux

Afin de ne pas paraphraser la CITE 2011, la description des niveaux sera succincte et ciblée sur les changements par rapport à la CITE 97.

L'éducation pour la petite enfance : CITE 0

On a pu constater sur ce niveau un fort développement des politiques éducatives le concernant et touchant même les premiers âges (0-2 ans). Plusieurs pays donnent clairement des objectifs éducatifs aux activités proposées aux très jeunes enfants.

On a pu également observer une extension de l'enseignement obligatoire le touchant.

Pour répondre à ces transformations, la CITE 2011 propose une dimension complémentaire liée à l'âge ciblé :

- développement éducatif de la petite enfance : programmes qui ciblent généralement les enfants de moins de trois ans ;

- éducation préprimaire : programmes qui ciblent généralement les enfants à partir de trois ans jusqu'à l'âge d'entrée dans le niveau 1 de la CITE.

L'enseignement primaire : CITE 1

Peu de changements ont été apportés.

L'enseignement secondaire du premier cycle : CITE 2 (secondaire inférieur) et du second cycle : CITE 3 (secondaire supérieur)

La dimension « orientation » (générale ou professionnelle) est privilégiée comme dimension sur ces niveaux.

Achèvement et accès à un niveau d'éducation plus élevé

La CITE 2011 insiste sur la notion d'achèvement avec succès d'un programme éducatif, qui doit être attesté par des conditions de présence et une acquisition démontrée des connaissances, savoir-faire et compétences attendues.

Cette acquisition est normalement validée par la réussite à un ou à plusieurs examens, ou par une accumulation de crédits ou encore par la réussite à des évaluations formelles de connaissance, de savoir-faire et de compétences. Dans l'éducation formelle, cette réussite permet d'obtenir un diplôme reconnu par les autorités compétentes.

Le fait d'avoir complété avec un succès un programme ne permet pas nécessairement de compléter le niveau CITE correspondant et même si c'est le cas, ne permet pas toujours d'accéder à un programme d'un niveau CITE supérieur.

La CITE 2011 définit ainsi 4 niveaux d'achèvement et d'accès pour un programme :

- 1 : pas d'achèvement d'un niveau (et donc pas d'accès à un programme de niveau CITE supérieur).
- 2 : achèvement partiel d'un niveau sans accès à un niveau CITE supérieur.
- 3 : achèvement du niveau CITE sans accès à un niveau CITE supérieur.
- 4 : achèvement du niveau CITE et accès à un niveau CITE supérieur. (Dans le cas du niveau 3, « niveau CITE supérieur » se rapporte aux niveaux 5 à 7.)

Ces catégories permettent également de classer les diplômes-certifications rattachés aux différents programmes.

Il faut signaler que la deuxième modalité « achèvement partiel » a été ajoutée en fin de révision pour satisfaire les demandes pressantes de quelques pays, mais qu'elle n'a pas été beaucoup discutée. Il faudra suivre avec attention son usage.

La dimension « destination » qui était très détaillée et très importante dans la CITE 97 est remplacée par « achèvement et accès au niveau plus élevé » : seulement quatre sous-catégories (*cf. encadré supra*).

C'est sur ces niveaux que les notions d'achèvement étaient les plus problématiques et conflictuelles. Comme indiqué plus haut, on peut espérer qu'une bonne utilisation de la CITE 2011 améliorera la situation.

L'enseignement post-secondaire non tertiaire : CITE 4

Après de nombreuses et assez virulentes discussions, ce niveau a été conservé alors que plusieurs institutions et pays souhaitaient le voir disparaître. Mais comme il avait également

des défenseurs farouches, le compromis a été de le conserver en s'efforçant de mieux le définir. Ces débats animés avaient déjà eu lieu lors de sa mise en place avec la CITE 97...

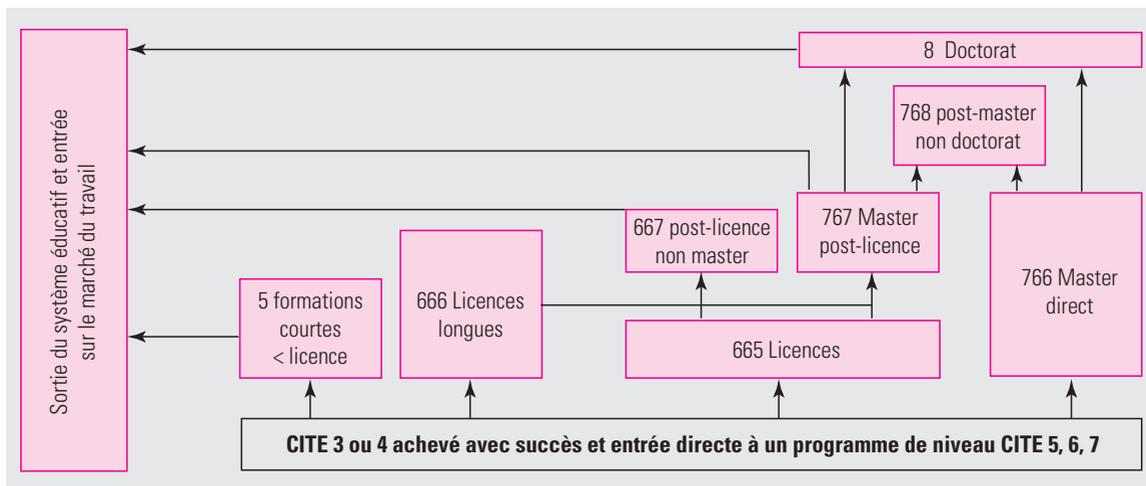
Les trois critères principaux sont :

- l'orientation (les programmes de ce niveau sont « professionnels ») ;

- la complexité du contenu, qui doit être supérieure à celle du niveau 3 de la CITE et inférieure à celle de l'enseignement supérieur ;

- critères d'admission : un programme de niveau CITE 3 doit avoir été achevé.

Les programmes du niveau 4 de la CITE ne sont pas considérés comme appartenant à l'enseignement supérieur. Il s'agit le plus souvent de programmes d'enseignement professionnel et terminaux qui préparent au



marché du travail. Il restait à bien définir l'enseignement supérieur...

Éducation tertiaire (enseignement supérieur) dans la CITE 2011

C'est sur ces niveaux que beaucoup de discussions quelquefois tendues ont porté. C'est là que les transformations les plus importantes ont été faites.

Pour lancer ces discussions, deux membres du TAP avaient élaboré des blocs qu'il paraissait important d'identifier dans les statistiques, notamment pour améliorer les indicateurs sur les entrées dans l'enseignement supérieur et l'obtention d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur.

On retrouve ces blocs dans le *diagramme* ci-dessus.

Une fois obtenu un accord sur les blocs à étudier, les discussions ont porté sur la manière de les agréger en niveaux. Le consensus s'est finalement fait sur un regroupement en quatre niveaux. Il faut signaler cependant que des pays étaient partisans du statu quo (deux niveaux), d'autres de trois niveaux (regroupant enseignement court et licence). Ils ont finalement accepté les quatre niveaux en insistant sur le fait qu'il ne serait sans

doute pas possible de calculer tous les indicateurs avec ce niveau de détail (voir plus bas dans les problèmes qui vont se poser).

Ces transformations permettent de bien appréhender les niveaux développés dans le cadre du processus de Bologne et acceptés par beaucoup d'autres pays dans le monde.

Ainsi, les niveaux licence-master-doctorat (*bachelor-master-doctorat*) sont clairement identifiés dans un niveau qui leur est propre.

Pour compléter la description de l'enseignement supérieur, les programmes conduisant à un diplôme de niveau inférieur à la licence constituent également un niveau spécifique.

Afin de distinguer plus clairement le niveau CITE 4 et le niveau 5, CITE 2011 a essayé de mieux définir l'enseignement tertiaire. La définition est la suivante :

« L'enseignement tertiaire (ou supérieur) complète l'enseignement secondaire et offre des activités d'apprentissage dans des domaines d'études spécialisés. Il vise un apprentissage à un niveau élevé de complexité et de spécialisation. L'enseignement tertiaire comprend ce que l'on qualifie habituellement d'enseignement académique, mais

il est plus large car il comprend également l'enseignement professionnel avancé. »

Le TAP, malgré beaucoup d'efforts, n'a pas réussi à faire mieux que cette définition. Il est en effet très difficile de donner plus de précisions qui soient internationalement acceptables et valides.

La description en quatre niveaux pour l'enseignement supérieur est proche des quatre niveaux proposés dans le Cadre européen des certifications (CEC-*European Qualification Framework*-EQF), ce qui facilitera les passerelles entre l'approche CITE et l'approche CEC.

Les quatre niveaux sont les suivants :

- **niveau CITE 5** : cycle court d'enseignement tertiaire ou équivalent.

Les programmes du niveau 5 de la CITE, ou « enseignement supérieur de cycle court ou équivalent », sont conçus principalement pour enseigner aux participants des compétences professionnelles avancées. Habituellement, ils sont fondés sur la pratique, ils sont professionnellement spécifiques et préparent les étudiants à entrer sur le marché du travail. Toutefois, ces programmes peuvent

aussi représenter une passerelle en vue de la poursuite de l'enseignement supérieur. Sont également classés au niveau 5 de la CITE les programmes généraux (y compris universitaires) de l'enseignement supérieur dont le niveau se situe en dessous des programmes de niveau licence ou équivalent.

- **niveau CITE 6** : niveau « bachelor » (licence ou équivalent).

Les programmes du niveau 6 de la CITE, ou « enseignement de niveau licence ou équivalent », sont principalement destinés à enseigner aux participants des compétences de base de l'enseignement supérieur ou des compétences professionnelles conduisant à un premier diplôme universitaire ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau d'enseignement se fondent généralement sur la théorie (mais ils peuvent inclure un cursus pratique) et sont dispensés dans des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Ils se fondent également sur des travaux de recherche de pointe et/ou les meilleures pratiques professionnelles.

- **niveau CITE 7** : niveau master ou équivalent.

Les programmes du niveau 7 de la CITE, ou « enseignement de niveau master ou équivalent », sont principalement destinés à enseigner aux participants des compétences académiques avancées menant à un second diplôme universitaire ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau peuvent avoir une composante importante de recherche mais ils ne conduisent pas encore à l'obtention d'une certification de doctorat. En règle générale, les programmes de ce niveau se fondent sur la théorie (mais ils peuvent inclure un cursus pratique)

et sont dispensés dans des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Ces programmes se fondent également sur des travaux de recherche de pointe et/ou les meilleures pratiques professionnelles.

L'éducation à ce niveau repose sur les connaissances les plus avancées dans le domaine et l'enseignement prend souvent la forme de cours magistraux donnés par un enseignant qui doit être titulaire d'une certification de niveau 8 de la CITE. Les programmes de ce niveau peuvent conduire à la réalisation d'un projet de recherche ou d'un mémoire plus spécialisés qu'au niveau 6 de la CITE et moins spécialisés qu'au niveau 8 de celle-ci.

C'est sur ce niveau couplé avec le niveau 6 qu'intervient la notion de position dans la structure nationale des diplômes.

En effet, il s'agissait tout d'abord de distinguer des formations qui conduisent directement à un master (par exemple les formations d'ingénieurs en France qui conduisent à un premier diplôme) des formations de master qui suivent une licence ou des formations qui prolongent un master, tout en étant encore de ce niveau.

Il fallait également distinguer des formations de même durée qui ne conduisent pas au même niveau. Il existe en effet des formations d'une durée (cumulée ou non) de plus de quatre ans qui sont considérées comme des licences et d'autres (d'au moins cinq ans) qui sont considérées comme des masters. Seul le positionnement dans la structure nationale des diplômes permet de les distinguer. C'est une des principales difficultés du classement et c'est sans doute là que réside le principal problème de comparabilité, car il ne faudra pas tenir nécessairement compte de la

terminologie utilisée au niveau national. Un « bachelor » dans une spécialité (en médecine par exemple) dans un pays donné peut être considéré dans ce pays au même niveau qu'un master. Si ce master est classé dans la CITE au niveau 7, alors les deux formations seront CITE 7 bien que l'une soit dénommée « bachelor ».

C'est un des points les plus délicats de la révision. Mais la diversité des organisations de l'enseignement supérieur, les durées variables selon les spécialités, les hiérarchies nationales rendent la classification très difficile et les critères objectifs difficilement applicables. C'est, comme indiqué ci-dessus, le cas pour la durée simple ou cumulée de la formation.

Il faudra sans doute encore beaucoup de réflexions pour que ces difficultés soient surmontées. La nouvelle structure permet simplement de mieux les identifier et oblige à clarifier les distinctions entre licence et master.

- **niveau CITE 8** : niveau doctorat ou équivalent.

Comme dans la CITE 97, il a paru nécessaire d'isoler ce niveau et d'exiger qu'il prépare à une thèse écrite faisant l'objet d'une publication dans le domaine académique au moins.

La gouvernance de la CITE

Lors de l'établissement de la CITE 97, il avait été prévu un système de gouvernance qui n'a jamais été mis en place. Cette fois, c'est dans le corps du texte que le système de gouvernance est précisé.

Comme la CITE appartient à la famille des nomenclatures internationales économiques et sociales des Nations unies, appliquées dans les statistiques à l'échelle mondiale pour la compilation et l'analyse de

données comparables internationalement, c'est l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) qui en est le gardien. Il doit donc assumer la responsabilité de la maintenance, la mise à jour et la révision de la classification de référence, et fournir des conseils pour une utilisation efficace et cohérente de la CITE dans le cadre de la collecte et l'analyse de données.

L'ISU doit également mettre en place des mécanismes de contrôle afin de permettre un *feedback* efficace des utilisateurs de la CITE en cas de problèmes.

L'ISU produira un manuel opérationnel destiné à faciliter la coopération avec les pays pour la classification des programmes éducatifs nationaux et à servir de source de conseils et de matériels de formation.

L'ISU entretiendra une base de données comprenant des cartographies des systèmes éducatifs nationaux en fonction de normes internationales, et généralisera leur accès. L'ISU doit aussi introduire un mécanisme de révision des systèmes éducatifs nationaux par des pairs en collaborant avec les États-membres et les agences nationales.

L'ISU constituera, dès l'adoption de la CITE 2011, un comité CITE dont la fonction sera de le conseiller en matière de classification des programmes et certifications nationales, de revoir la version actuelle de la CITE et d'identifier d'éventuels domaines à développer. Cependant, les révisions de la CITE n'incombent pas au comité. Le comité sera composé de l'UNESCO (qui représentera le système des organismes des Nations unies) et des principaux partenaires pour la collecte des données sur l'éducation, tels que ceux qui assurent la maintenance de la méthodologie UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE). Le Comité comprendra aussi un

nombre limité d'experts de l'éducation ayant une connaissance de la CITE et représentant différents pays.

LES PERSPECTIVES : AMÉLIORATIONS ATTENDUES ET DIFFICULTÉS ÉVENTUELLES INDUITES PAR CES CHANGEMENTS

Les améliorations attendues

Un des moteurs de cette révision a été la volonté d'améliorer des indicateurs utilisés dans les comparaisons internationales, en particulier sur l'enseignement supérieur.

Les blocs identifiés dans les discussions et l'utilisation de quatre niveaux doivent permettre de mieux saisir les diplômes obtenus dans chacun de ces blocs et de ce fait arriver à préciser les taux d'entrée dans l'enseignement supérieur, les premiers diplômes obtenus et le nombre de diplômes dans chacun des niveaux.

Certes, il n'y aura là rien de mécanique. Il faudra que les pays soient en mesure de suivre les élèves (ou au moins un échantillon important d'entre eux) au travers des parcours rendus possibles par la grande flexibilité des enseignements supérieurs. On peut espérer que la nouvelle CITE les incitera à le faire puisque les niveaux utilisés correspondent mieux à leur organisation. Il ne faut cependant pas sous-estimer les difficultés à classer certains programmes soit en CITE 6 soit en CITE 7. Beaucoup d'efforts et des discussions expertes seront encore nécessaires. Elles devront s'accompagner d'une grande volonté de transparence partagée.

Ces niveaux plus détaillés faciliteront également les interrogations

auprès des individus qui pourront sans doute répondre avec plus de précisions aux enquêtes téléphoniques.

De plus, avec un seul chiffre, on peut saisir des niveaux différents, ce qui n'était pas le cas dans la CITE 97.

L'attention apportée au niveau d'études (ou d'instruction) sera aussi un élément important dans l'amélioration de la qualité des données issues des enquêtes auprès des ménages et des recensements.

L'amélioration des définitions du formel et du non-formel facilitera la définition des couvertures des enquêtes et notamment celles auprès des jeunes et des adultes.

Problèmes de cohérence dans les séries

Comme à chaque changement de nomenclature, le problème de la cohérence des séries va se poser.

Comme certains programmes vont être classés différemment entre la CITE 97 et la CITE 2011, on peut s'attendre à des ruptures de séries, en particulier dans les statistiques détaillées sur l'enseignement supérieur. On peut cependant espérer que cela touchera assez peu les niveaux 1, 2 et 3. Seule la ventilation entre « général » et « professionnel » va être touchée par la suppression de la catégorie « préprofessionnel ».

Pour le niveau 0, il est très probable que la plupart des enquêtes s'intéresseront au sous-groupe correspondant à l'ancien niveau CITE 0, c'est-à-dire le préprimaire.

De plus, le plus grand détail demandé ne pourra sans doute pas s'appliquer à tous les types de données. Ainsi sur le financement de l'éducation, il est probable qu'il sera très difficile d'avoir des dépenses pour chacun des quatre niveaux. On

sait déjà que ce sera très difficile en France.

Problèmes sur la couverture des enquêtes

La modification dans les définitions du formel et du non-formel peut également poser des problèmes dans les séries. Certaines formations précédemment classées en non-formel peuvent basculer dans le formel dans la mesure où elles préparent à des diplômes du formel. Il faudra donc également être très attentif à ce point et donner les précisions nécessaires dans les instructions accompagnant les différentes enquêtes et dans les tableaux de séries de données pour signaler les éventuelles ruptures de séries.

CONCLUSION : PERSPECTIVES

Comme indiqué à plusieurs reprises, la CITE est un accord international sur les statistiques d'éducation sous l'égide de l'UNESCO. Comme tout accord international, elle est issue de compromis. Ces compromis peuvent évidemment nuire à la cohérence globale, mais on peut considérer que pour la CITE 2011 les discussions, souvent rudes, ont cependant conduit à un résultat satisfaisant sur le plan de la cohérence interne.

La révision 2011 apporte des améliorations notables sur la définition des niveaux des programmes, les

définitions du formel – non-formel, la définition des niveaux d'éducation.

Ces améliorations devraient encore augmenter la qualité des indicateurs de comparaisons internationales.

L'importance accordée à la transparence, qui rendra possible pour tous l'accès aux cartographies des programmes utilisées par chacun des pays pour établir des statistiques et des indicateurs par niveau CITE, permettra davantage de discussions et aussi, on peut l'espérer, d'améliorer encore la comparabilité. Elle facilitera également l'utilisation de la CITE par des acteurs hors des administrations, les chercheurs en particulier.

La revue par les pairs mentionnée dans la CITE 2011 ira également dans le même sens. Il faudra rapidement la mettre en œuvre.

Un système de gouvernance a été clairement défini. Il doit permettre de suivre l'évolution des systèmes éducatifs et éviter des révisions lourdes et coûteuses, comme on a pu le constater lors de cette révision : les moyens mobilisés ont, en effet, été très importants pour consulter l'ensemble des pays à travers des réunions ou des séminaires régionaux.

Cette revue-révision, qui s'est révélée être une véritable révision, a bénéficié de toute l'expertise qui s'est développée depuis la mise en place de la CITE 97. L'importance accordée aux comparaisons internationales a obligé l'ensemble des statisticiens de l'éducation à s'inté-

resser à la CITE. Si les débats ont de ce fait été plus rudes que pour la CITE 97 (encore qu'il y en eut de rudes qui sont restés dans les mémoires...), ils ont été aussi plus experts. Beaucoup de groupes ont été sollicités et ont participé très activement à l'élaboration de la CITE 2011.

Le défi est maintenant de la mettre en œuvre de manière efficace et rapide en utilisant au mieux ces groupes.

Quelle que soit la qualité du travail d'élaboration d'une nomenclature, c'est sa mise en œuvre qui permettra ou non de tirer bénéfice de ses avancées...

On a pu voir ces dernières, on a vu aussi les problèmes qui vont se poser.

À ce stade, il faut espérer que tout ce travail soit validé par la Conférence générale de l'UNESCO et qu'ainsi démarre la vraie vie de la CITE 2011.

À suivre donc avec intérêt... et passion, car il y en a eu dans toutes les discussions qui ont jalonné cette révision. Mais sans passion, la vie d'un statisticien serait bien morne surtout lorsqu'il discute de classification... La CITE 2011 est, on peut l'espérer, un bon exemple d'alliance réussie entre passion et raison. Cette alliance est d'ailleurs indispensable dans les comparaisons internationales, dont la CITE 2011 va être très rapidement un élément structurant.

Alors bon vent et bonne route à la cuvée 2011 de la CITE. ■